

## Compte rendu du Midi de l'innovation du 11 juin 2013

### Revue de l'Innovation en Wallonie : recommandations de l'OCDE

Claire Nauwelaers

#### \* Introduction

Les Midis de l'Innovation sont une initiative du Département de la Compétitivité et de l'Innovation du Service Public de Wallonie, et constituent une opportunité d'échanges entre acteurs issus de l'administration et des différents organismes wallons concernés par l'innovation.

L'édition du 11 juin 2013 a rassemblé une septantaine de personnes issues pour une bonne moitié, de fonctionnaires de la DGO6, et pour l'autre, d'agents d'autres DG du SPW, mais aussi de fonctionnaires du Fédéral ou d'agences comme l'AWT, l'AST, etc.

Claire Nauwelaers, analyste politique indépendante et conseillère de plusieurs instances gouvernementales et internationales, spécialisée dans la politique de recherche et d'innovation depuis 20 ans, venait y présenter les principales conclusions du rapport de l'OCDE sur le système d'innovation wallon. L'objectif de cette séance était de faire partager ces résultats, mais aussi de susciter un débat et de permettre un décloisonnement entre les services dans les réflexions sur ces thématiques de l'innovation.

#### \* Revue de l'Innovation en Wallonie : présentation du contexte

L'objectif de l'analyse de l'OCDE était de rassembler des experts étrangers et des praticiens autour de la problématique de la politique d'innovation wallonne, afin de produire une analyse objective. Claire Nauwelaers a commencé par dresser le constat de l'innovation en Wallonie.

##### 1. Les défis du système régional d'innovation wallon

Il faut tout d'abord noter que l'innovation est un impératif pour la Wallonie. En effet, le niveau et l'évolution du PIB wallon sont inférieurs à la moyenne OCDE et la comparaison intra-belge des indicateurs de PIB, d'emploi et de chômage n'est pas favorable à la Wallonie (sur une longue période).

Ensuite, le marché du travail présente des défis importants. Les taux d'activité et d'emploi wallons sont particulièrement bas en comparaison internationale et le taux de chômage nettement plus élevé que dans le reste du pays.

Concernant le potentiel d'innovation de la Wallonie, celui-ci est contrasté. En effet, la Wallonie possède de bonnes ressources en matière de capital humain, des investissements privés importants dans le domaine de la recherche, un haut niveau d'excellence au sein des universités

et de nombreux centres de recherche technologique au service des entreprises. Néanmoins, la Wallonie souffre d'un déficit de la capacité à tirer profit de ses ressources et à diffuser les connaissances dans l'ensemble du tissu productif. Il faut également noter que la Wallonie fait face à la concurrence internationale dans les secteurs où elle a développé une spécialisation de pointe, à savoir les secteurs de la chimie et des métaux. Cependant, les entreprises wallonnes sont parmi celles qui déposent le plus de projets avec des partenaires étrangers.

En matière d'investissements en R&D, la R&D est concentrée dans les grandes entreprises, plus qu'ailleurs. Ce phénomène comporte un risque : si les entreprises sont délocalisées, la Wallonie observera une chute importante de la R&D sur son territoire.

Lorsqu'on se penche sur la dynamique d'innovation, on note que la proportion d'entreprises qui font appel au financement public pour l'innovation est relativement élevée : 34,6% alors que la moyenne belge est de 17%.

## 2. Le système d'innovation en Wallonie

Claire Nauwelaers a souligné que le système d'innovation wallon offre un bon potentiel, mais qui reste insuffisamment exploité. En effet, la part du secteur public est très importante dans l'emploi en Wallonie : dès lors il s'agit également de favoriser et augmenter l'innovation dans le secteur public pour y créer de nouvelles sources de valeur ajoutée, tout en répondant aux missions de service public.

## 3. Analyse critique des politiques d'innovation en Wallonie

La Wallonie a mis en place une politique d'innovation en 2 phases successives :

- Une première génération, qui couvre les années 80' et 90', au cours de laquelle sont mis en place une série d'instruments orientés essentiellement vers la création et la diffusion des technologies.
- Une seconde génération initiée au début des années 2000, avec une politique plus stratégique et qui met l'accent sur les partenariats, l'entrepreneuriat, l'innovation incrémentale et les PME. Néanmoins, pour l'OCDE ce policy-mix issu du plan Marshall soulève des questions d'efficacité de mise en œuvre, étant donné le foisonnement de mesures de soutien et une certaine inertie institutionnelle.

Dans ce contexte, l'OCDE recommande de mettre en place une politique intégrée unique pour l'innovation, qui combine vision stratégique et efficacité.

### **Recommandations pour une politique d'innovation en Wallonie**

Claire Nauwelaers a poursuivi son exposé en formulant les recommandations de l'OCDE afin d'améliorer la compétitivité de la Wallonie.

#### 1. Donner à la recherche et à l'innovation une place-clef dans les budgets régionaux et communautaires

Il s'agit d'augmenter le budget consacré à la recherche et à l'innovation dans les budgets de la région et de la Communauté, et au sein des programmes financés par les Fonds Structuraux.

L'OCDE recommande également de créer des synergies fortes avec la Région de Bruxelles-Capitale.

## 2. Définir une orientation générale autour des objectifs « élargissement » et « approfondissement »

Il s'agit d'approfondir les dynamiques d'innovation, en développant des masses critiques d'excellence dans les niches où la Région wallonne dispose d'avantages comparatifs. L'OCDE recommande également d'élargir la base d'entreprises innovantes à travers l'ensemble de l'économie. L'objectif recherché est l'effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique.

## 3. Adopter un mode de gouvernance décloisonné pour une politique intégrée et simplifiée.

Cette recommandation se définit en 2 points :

- Assurer une définition conjointe des orientations par une instance inter-ministérielle qui inclut les divers Ministres responsables.
- Intégrer, simplifier et clarifier le policy mix, mettre en place une gestion coordonnée des programmes des divers origines, regroupés par grands objectifs.

## 4. Réviser le policy mix en fonction de la stratégie

Il s'agit de doter chaque programme/agence/instrument de missions et de contrats d'objectifs explicites pour poursuivre une ou deux de ces finalités. L'OCDE recommande également de rechercher systématiquement des masses critiques et de coopérations, y compris au niveau international. Les financements devraient être plus liés aux performances mesurées par rapport aux objectifs.

## 5. Mettre sur pied un dispositif d'intelligence stratégique en soutien aux politiques

La politique d'innovation doit reposer sur des connaissances objectives et précises de la dynamique d'innovation en Wallonie. Il s'agit pour cela de mettre en place une fonction d'Observatoire de la Recherche et de l'Innovation en support aux politiques, de généraliser et professionnaliser les pratiques d'évaluation indépendantes ou encore d'assurer un retour des bénéficiaires à travers des enquêtes. Il s'agit donc de mettre en commun les ressources existantes à différents niveaux.



## Le débat

Les échanges avec le public présent ont porté sur les points suivants :

- Pour l'élaboration des stratégies régionales d'innovation, l'Union Européenne prône le principe de « Smart specialisation » (Spécialisation intelligente) : n'est-ce pas contradictoire avec le principe d'élargissement mis en avant par l'OCDE ?

Claire Nauwelaers a indiqué que la « Smart specialisation » permet justement de pousser les régions dans leurs stratégies d'innovation en les invitant à adresser leurs principaux défis. Il s'agit donc d'une bonne orientation, notamment pour la programmation des fonds

structurels. La « Smart Specialisation » va à l'encontre de l'idée que les régions doivent être performantes dans tous les domaines. L'idée est de se concentrer sur les meilleures compétences et de canaliser les financements sur les points forts. En Wallonie, un premier pas en ce sens a été franchi à travers la mise en place des pôles et clusters, mais il faut encore approfondir la démarche.

- Sous l'angle de l'emploi et du capital humain, l'enjeu consiste à repenser l'école pour préparer les jeunes à leur participation au marché de l'emploi. La cohésion sociale doit être intégrée à la stratégie. L'économie sociale constitue une voie complémentaire pour élever le niveau l'innovation de la Région.

- La démultiplication des programmes de recherche et des dispositifs de soutien à l'innovation à destination des entreprises pose la question de la lisibilité globale du système régional, spécialement pour les PME. Les autorités publiques doivent veiller à la compréhension et à l'accessibilité de leurs initiatives. La mise en place d'une nouvelle structure ne constitue pas une réponse suffisante.

- Où se trouve la limite entre les politiques de soutien à l'innovation et les services proposés par l'offre privée ? Jusqu'où doit aller l'action publique ?

Une manière de renverser la logique consiste en l'introduction de chèques à l'innovation, qui permettent aux entreprises de choisir le meilleur support. Ils permettent également de focaliser les moyens publics là où l'offre privée est déficiente.

- Le réseau de « business angels » présente un potentiel de financement de la croissance de PME. Si la démarche publique est fondée sur l'universalité, personne n'étant mis sur le côté, la démarche des investisseurs privés est au contraire basée sur la sélection.

Claire Nauwelaers a souligné le fait que personne ne connaît les pépites de demain et que l'universalité ne doit pas être appliquée dans tous les dispositifs publics, à l'exemple du choix posé en matière de pôles de compétitivité. La spécialisation intelligente opère un certain pari sur l'avenir.

- Est-ce que le fait de structurer l'innovation dans le secteur public n'est pas un moyen de la rendre plus efficace ?

L'Estonie a insufflé l'innovation à grande échelle dans le secteur public. Cette dynamique impose des initiatives très concrètes et très simples venant du sommet de la hiérarchie.

- Quel est le rôle de l'administration centrale dans le tel Système régional d'innovation wallon ?

L'administration régionale doit être au cœur de l'élaboration et du suivi de la vision stratégique et constituer une ressource permanente de l'intelligence économique, notamment pour actualiser régulièrement la stratégie de « Smart specialisation ». De ce point de vue, l'étude OCDE a révélé que Wallonie dispose de nombreuses ressources utiles, mais éparpillées. Une manière pragmatique d'avancer est de les mettre en commun.